

Etat parcellaire Commune du Bourget



ENQUÊTE PARCELLAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DU BOURGET

ZAC DU CLUSTER DES MEDIAS

ETAT PARCELLAIRE

Février 2019

Liste des propriétaires

S19 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

LE BOURGET

PROPRIETE 001	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - ETAT- MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Ministère de l'Équipement 246 boulevard Saint Germain PARIS (75007)	
REPRESENTE PAR - DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT ILE-DE-FRANCE-DRIEA 21-23 rue Miollis PARIS (75015)	
REPRESENTE PAR - DRIEA / DIRIF, DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE 2 à 6 rue Olaf Palme CRETEIL CEDEX (94046)	
REPRESENTE PAR - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SEINE SAINT DENIS - FRANCE DOMAINE 13 Esplanade Jean Moulin BOBIGNY (93000)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
D		120	Sol	73 rue de l'égalité	770	1	770				
D		229	Sol	le haut du bourget	2092	2	2092				
D		248	Sol	63 rue de l'égalité prolongée	36744	3	36744				
							Total	39606			

S19 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

LE BOURGET

Origine de propriété
Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à l'ETAT, savoir : <i>En ce qui concerne la parcelle cadastrée section D n° 120 provenant de la division de la parcelle H n° 200 à DUGNY</i> <i>En ce qui concerne la parcelle cadastrée section D n° 248 provenant de la division de la parcelle D n° 241, elle-même provenant de la division de la parcelle D n° 67</i> Au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du Département de la Seine, aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, le 1 ^{er} septembre 1967, publié au 2 ^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 11 septembre 1967, volume 7941 n° 10 <i>En ce qui concerne la parcelle cadastrée section D n° 229 provenant de la division de la parcelle D n° 65</i> Au moyen de l'acquisition qu'il en a faite aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, le 27 novembre 1967, publié au 2 ^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 2 décembre 1967, volume 8038 n° 9

S19 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

LE BOURGET

PROPRIETE 007	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE DU VOLUME 1 - Madame DUBRET Micheline France Eugénie, retraitée née le 19/07/1949 à BELLEY (01) célibataire majeure demeurant Pavillon - 41 avenue Baudouin LE BOURGET (93350)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	E	210	SOL	41 av Baudoin	72	4		72			Volume 1
							Total	72			

Origine de propriété
<p>La parcelle ci-dessus désignée provenant avec la parcelle cadastrée E n° 211 de la division de la parcelle cadastrée section E n° 22 a fait l'objet d'un état descriptif de division en 2 lots de volume numérotés 1 et 2, suivant acte reçu par Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine Saint Denis, le 10 juillet 1990, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 19 juillet 1990 volume 1990 P n° 4238.</p> <p><u>Lot volume 1</u> : appartient à Madame DUBRET Micheline France Eugénie pour l'avoir recueilli dans la succession de Madame VAN-DOREN Lise Françoise, en sont vivant retraitée, née le 6 août 1920 à VINCENNES (Val de Marne), veuve de Monsieur DUBRET André René Lucien, décédée le 2 novembre 2013 à BOBIGNY (Seine Saint Denis), aux termes d'une attestation de propriété établie après ledit décès par Maître BOKOBZA GRABARZ, notaire à LE BOURGET (Seine Saint Denis), le 19 décembre 2014, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de BOBIGNY 2, le 28 janvier 2015 volume 2015 P n° 570.</p> <p>Suivie d'une attestation rectificative établie par Maître BOKOBZA GRABARZ, notaire susnommé, le 2 mars 2015, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de BOBIGNY 2, le 5 mars 2015 volume 2015 P n° 1246.</p>

Liste des propriétaires

S19 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

LE BOURGET

Il est ici rappelé qu'aux termes de l'acte reçu par Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine Saint Denis, le 10 juillet 1990, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 19 juillet 1990 volume 1990 P n° 4238, il a été également constitué des servitudes sur le lot volume 1, savoir :

- Servitude de passage sur l'ensemble de la parcelle :
Elle doit permettre l'accès à l'ouvrage pour exécution de tous travaux de construction, d'exploitation, de surveillance, d'entretien, de renforcement, de réparation, d'enlèvement de tout ou partie de l'ouvrage et de ses accessoires.
- Servitude de non aedificandi :
Il est interdit de construire sur l'ensemble de la parcelle sauf autorisation expresse des propriétaires du lot volume 2
- Plantations :
Le passage de l'ouvrage et son entretien interdisent la plantation d'arbres à hautes tiges sur l'ensemble de la parcelle sauf autorisation expresse des propriétaires du lot volume 2
- Durée :
Les servitudes ci-avant définies sont consenties pour une durée illimitée.

